



CONSEIL & AUDIT-CONTRÔLE

Conseil et Assistance Technique & Audit - Contrôle - Evaluation des risques des Rayonnements Laser & autres R.O.A.

Référentiel :

- Décret N°2010-750 du 02 juillet 2010
- Norme EN 60825 – 1
- Norme EN 60825 – 14
- Norme EN 11553 – 1
- Norme EN 62471
- Normes EN 207 & EN 208

Ces actions de formations sont rendues obligatoires par l'application des articles : R.4452-3 & R. 4452-19 du Code du Travail.

➤ Conseil & Assistance Technique Sécurité Laser

- Conseil & Assistance Technique à la conception développement et réalisation des systèmes et machines Laser & R.O.A.

➤ Audit - Contrôle - Evaluation des risques des Rayonnements Laser & autres R.O.A.

- Audit - Contrôle des sources, des appareils et des machines Laser et R.O.A.
- Vérification d'installations laser – Évaluation des risques des R.O.A.
- Contrôle périodique des postes, installations & des machines Laser & R.O.A.



Pour plus d'information : www.laserconseil.fr

CONSEIL – FORMATION – AUDIT – ASSISTANCE TECHNIQUE – MARQUAGE CE – PROTECTEURS

LASER CONSEIL – Technopôle Anticipa – 5, rue Fulgence Bienvenue – 22300 Lannion

☎ 02.96.48.79.96 - ☎ 02.96.48.79.97 - ✉ info@laserconseil.fr & www.laserconseil.fr
S.A.R.L. au capital de 10 000 Euros - RCS Saint-Brieuc 432 173 524 00021 - APE 7112B
T.V.A. Intracommunautaire N° FR 57 432 173 524



SERVICES PROPOSÉS

Conseil & Assistance Technique

LASER CONSEIL propose des services et des compétences spécifiques à différents stades d'un projet laser afin d'intégrer les règles de conformité et les prescriptions normatives de sécurité laser mais également au niveau des autres risques (Electriques, mécanique, risques physico-chimiques, ergonomique, etc...)



LASER CONSEIL intervient le plus en amont possible d'un projet, afin d'intégrer l'aspect sécurité laser (Respect de la réglementation et de la normalisation laser) : Intégration de machines, réalisation de cellules et d'enceintes Laser de protection, aménagement des locaux, etc...

Cette étude peut être réalisée soit sur site du client, soit au sein de notre société à partir d'un dossier technique (Plans, configuration, schémas, documentation, données techniques, etc...)

Audit, Contrôle, Évaluation des risques & Certification

Réalisé soit chez le fabricant de la machine ou du système laser, soit sur le site de l'utilisateur. Cet Audit permet, à terme, de certifier conforme les installations Laser avant la mise en service ou lors de l'exploitation des systèmes Laser. Il peut être réalisé de manière ponctuelle ou annuelle (Contrôle périodique).



LASER CONSEIL est équipé de matériel de mesure optique spécifique, permettant de quantifier le niveau de rayonnement laser émis ou reçu dans un environnement donné (Poste de travail, laboratoire, phase de réglage/maintenance, etc...), et de classer une installation, une machine ou un système laser (Classe 1 à 4 selon la norme EN 60825.1) et également des autres R.O.A. (ROAmètre – Norme EN 62471).



LASER CONSEIL procède à la vérification d'installations laser ou l'évaluation des risques dus aux Rayonnements Optiques Artificiels rendu obligatoire par l'application des articles R.4452-7 à R.4452-12 selon le Décret N° 2010-750 du 02 juillet 2010, les employeurs doivent donc réaliser une évaluation des risques Laser dans l'entreprise.